



Procès-verbal des débats Conseil de Communauté du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Étroeungt sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 6 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69
Présents et représentés : 65

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI à partir de l'approbation des comptes de gestion, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Antoine BADIDI, Pascal PETIT, Christelle BLANDO a donné procuration à Pascal PETIT

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN à partir de l'approbation des comptes de gestion, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Sébastien SEGUIN

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Béréelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET à partir de l'approbation des comptes de gestion

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Étroeungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Brice AMAND, Maryse BERNARD a donné procuration à Freddy THERY, Maxime LOUGUET
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN
Commune de Floursies : Alain DELTOUR
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Didier CARETTE, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Monsieur le Président accueille les participants et remercie la commune d'Etroeungt pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Démission d'un Conseiller Communautaire

Par délibération en date du 22 mars 2023, la commune de Grand-Fayt a procédé à la désignation de Madame Laurence BOULEAU 1^{ère} Adjointe de la commune à la place de Madame Marie TUCHE.

Conformément à l'article L.273.11 du code électoral qui stipule :

« Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. »

C'est Madame Laurence BOULEAU qui devient conseillère communautaire suppléante de la commune de Grand-Fayt.

Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023 :

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 16 mars 2023.

Animations territoriales

1. Mise en œuvre du parrainage sportif

Monsieur le Président invite Laëtitia MONNIER à rappeler au Conseil de Communauté que, lors d'un précédent conseil, avait été évoqué le parrainage sportif pour les habitants de la 3CA qui se qualifieraient pour une phase finale nationale ou internationale. Le Président avait alors chargé le groupe de travail « subventions aux associations » d'y travailler.

Ce dernier s'est réuni et propose la règle suivante :

« Un sportif habitant la 3CA, ou un club dont le siège est sur le territoire de la 3CA, pourra solliciter par courrier un parrainage en cas de sélection pour une phase finale nationale ou internationale d'une discipline pour laquelle il est licencié. Ce parrainage pourra aider au financement des frais d'hébergement et de déplacement à hauteur de 50% et dans la limite de 500 €.

Ce parrainage donnera lieu à la signature d'un contrat qui engagera le sportif ou le club à l'exécution d'une contrepartie qui prendra la forme d'une promotion de la 3CA dans les médias ou d'une intervention lors d'un événement organisé par la 3CA (animation avec les enfants ou rurales sport par exemple) »

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le règlement présenté, décide d'inscrire la somme de 5.000 € au budget 2023 pour expérimentation et autorise le Président à signer les contrats avec les bénéficiaires.

Concernant la demande au groupe de travail d'étudier le mécénat à destination des associations caritatives, devant la multitude des organismes, le groupe de travail n'a pas souhaité mettre en place un tel dispositif.

2. Extension des horaires d'ouverture au public des médiathèques : demande de subvention DGD auprès de l'Etat

Monsieur le Président invite Laëtitia MONNIER, Directrice Générale Adjointe, à rappeler au Conseil de Communauté que, lors du dernier Conseil de Communauté, deux postes de la filière culturelle ont été créés afin de renforcer l'équipe du réseau de lecture publique intercommunal notamment concernant le volet « extension des horaires d'ouverture ».

Afin d'accompagner l'extension des horaires du réseau, la 3CA sollicite le concours de l'Etat au travers de la dotation générale de décentralisation (DGD). Cette aide permet de soutenir financièrement la mise en place d'horaires plus larges favorisant le développement et la diversification des actions vers le public.

Concernant la 3CA et suite au diagnostic temporel qui a été mené, la DGD aidera à faire évoluer les horaires d'ouverture actuels vers une réponse au besoin réel du territoire.

Ainsi les horaires de l'ensemble du réseau vont être majorés de près de 30 % d'ici fin 2024. Ceci s'accompagnera de la mise en place d'une navette et d'un « book truck » pour les animations hors les murs et le portage, de l'achat d'un logiciel de gestion de planning, d'animation de soirée culturelle et d'action de communication. Les investissements de départ (d'environ 42 000 €) seront pris en charge à hauteur de 70% via la DGD. Celle-ci financera aussi le fonctionnement à hauteur de 70% de 2023 à 2025, puis à 50 % en 2026 et 30% en 2027.

Il est précisé à Monsieur LEMOINE que le personnel de navette sera chargé d'emmener les livres d'un point à un autre et à Madame WATREMEZ que les 15 heures d'ouverture supplémentaires seront réparties de manière équitable entre les trois bassins de lecture.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat dans le cadre de la DGD.

Finances et Prospective

3. Comptes de gestion 2022

Monsieur le Président invite Brice AMAND et Wilfrid SALMON à présenter les dossiers suivants et salue la présence de Jérôme BEUGNIES qui souhaite dire quelques mots : il remercie les élus qui lui ont envoyé des mots de soutien durant les derniers mois et indique que sa santé va mieux. Il remercie ensuite les personnes qui ont œuvré pour l'élaboration du budget : les services financiers de la 3CA, Sébastien PIERCHON et les deux vice-présidents qui ont pris le relais pendant son absence.

Les comptes de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Principal ont été remis à la 3CA. Ils concernent le budget principal et les budgets annexes suivants : « Immobilier d'entreprises », « Concession d'aménagement », « Office de tourisme ».

Ils comprennent toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire 2022, et présentent la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

La lecture des opérations passées au titre de 2022 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes.

4. Comptes administratifs 2022

Sur proposition de Monsieur le Président, Jérôme BEUGNIES est désigné, à l'unanimité, Président de séance pour le vote relatif aux comptes administratifs.

Monsieur Jérôme BEUGNIES invite ensuite Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, à présenter les comptes administratifs :

Budget annexe « immobilier d'entreprises »

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « immobilier d'entreprises », lequel peut se résumer ainsi :

- ◆ section de fonctionnement : 153.546,54 € de dépenses et 130.581,51 € de recettes (soit 129.991,79€ de recettes et 589.72 € d'excédent de fonctionnement).
- ◆ section d'investissement : 74.627,91 € de dépenses et 111.587,20 € de recettes (soit 98.182,66 € de recettes et 13.404,54 € d'excédent d'investissement).

Budget annexe « concession d'aménagement »

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « concession d'aménagement », lequel peut se résumer ainsi :

- ◆ section de fonctionnement : 0,00 € de dépenses et 0,00 € de recettes.
- ◆ section d'investissement : 920.000,00 € de dépenses et 920.000,00 € de recettes.

Budget annexe « office de tourisme intercommunal »

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe « office de tourisme intercommunal », lequel peut se résumer ainsi :

- ◆ section de fonctionnement : 196.834,71€ de dépenses et 196.834,71 € de recettes.
- ◆ section d'investissement : 324,04 € de dépenses (déficit d'investissement reporté) et 798,94 € de recettes.

Budget principal

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

- ◆ section de fonctionnement : 13.855.853,59 € de dépenses et 15.239.375,45 € de recettes.
- ◆ section d'investissement : 2.650.430,77 € de dépenses et 3.937.540,05 € de recettes.

5. Affectation des Résultats

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 de la manière suivante :

Budget annexe « immobilier d'entreprises » :

Section d'investissement :

Résultat 2022 : + 23 554,75 €

Report des résultats antérieurs : + 13 404,54 €

=>Report d'un excédent au budget 2023 (art. 001 en recettes) : + 36 959,29 €

Restes à réaliser : 0 €

=> Aucun besoin de financement, pas d'affectation au compte 1068

Section de fonctionnement :

Résultat 2022 : - 23 554,75 €

Report des résultats antérieurs : + 589,72 €

=>Report d'un déficit au budget 2023 (art. 002 en dépenses) : - 22 965,03 €

Budget annexe « concession d'aménagement » :

Sections de fonctionnement et d'investissement : Aucun résultat reporté

Budget annexe « office de tourisme intercommunal » :

Section d'investissement :

Résultat 2022 : + 798,94 €

Report des résultats antérieurs : - 324,04 €

=>Report d'un excédent au budget 2023 (art. 001 en recettes) : + 474,90 €

Restes à réaliser : 0 €

=> Aucun besoin de financement, pas d'affectation au compte 1068

Section de fonctionnement : aucun résultat reporté

Budget principal :

Section d'investissement :

Résultat 2022 : + 1 102 079,74 €

Report des résultats antérieurs : + 185 029,54 €

=>Report d'un excédent au budget 2023 (art. 001 en recettes) : + 1 287 109,28 €

Restes à réaliser : Dépenses : 2 503 100 €

Recettes : 2 012 300 €

Solde des restes à réaliser : - 490 800 €

=> Aucun besoin de financement, pas d'affectation au compte 1068

Section de fonctionnement :

Résultat 2022 : + 459 917,74 €

Report des résultats antérieurs : + 923 604,12 €

=>Report d'un excédent au budget 2023 (art. 002 en recettes) : + 1 383 521,86 €

6. Vote des Taux et produits de fiscalité

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux de fiscalité en 2023 et confirme que le montant de la fiscalité liée à la Gemapi restera également identique à 2022.

	Bases prévisionnelles 2023	Taux	Produit fiscal attendu
Cotisation foncière des entreprises	3 417 000 €	25,95 %	886 712 €
Taxe sur le foncier bâti	21 824 000 €	4,42 %	964 621€
Taxe sur le foncier non bâti	3 989 000 €	10,42 %	415 654 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 043 517 €	6,80 %	70 959 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	21 852 569 €	16,87 %	3 686 528 €
Taxe GEMAPI			286 012 €

7. Vote des Budgets Primitifs 2023

Monsieur le Président invite Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, à présenter les budgets primitifs 2023.

BUDGET ANNEXE « Office de tourisme intercommunal »

Malgré la création d'un office de tourisme à l'échelle de l'arrondissement, il est encore nécessaire de voter un budget annexe pour l'exercice 2023.

En effet, dans l'attente du transfert de l'intégralité des contrats à cet office de tourisme, notre communauté de communes continue à supporter quelques charges de fonctionnement (en lien notamment avec le bureau d'information touristique d'Avesnes) et à encaisser des recettes liées à la taxe de séjour.

Les dépenses nous seront remboursées par l'office de tourisme d'arrondissement, alors qu'il conviendra de lui reverser la taxe de séjour perçue.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	28 056,00 €	27 967,76 €	6 000,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	161 600,00 €	161 567,66 €	- €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	- €	- €	30 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	6 847,00 €	6 845,15 €	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	474,90 €	474,90 €	- €
TOTAL	196 977,90 €	196 855,47 €	36 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 013 : Atténuation de charges	10 000,00 €	988,88 €	- €
Chapitre 70 : Prestations de services	1 000,00 €	2 294,80 €	- €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	20 000,00 €	26 208,37 €	30 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations et subventions	500,00 €	630,00 €	- €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	165 477,90 €	166 610,71 €	6 000,00 €
TOTAL	196 977,90 €	196 732,76 €	36 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	474,90 €	- €	474,90 €
Déficit d'investissement reporté	324,04 €	324,04 €	- €
TOTAL	798,94 €	324,04 €	474,90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves	324,04 €	324,04 €	- €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	474,90 €	474,90 €	- €
Excédent d'investissement reporté	- €	- €	474,90 €
TOTAL	798,94 €	798,94 €	474,90 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le budget primitif budget annexe « Office de Tourisme intercommunal ».

BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »

Ce budget annexe retrace les écritures comptables relatives à l'intervention économique de la 3CA lorsqu'elle achète, aménage ou construit du foncier, pour ensuite le louer ou le revendre à des entreprises.

C'est un budget soumis à TVA au sens des art. 256 & 257 du code général des impôts. Les chiffres tant en recettes qu'en dépenses sont donc inscrits en hors taxe au budget.

La section de fonctionnement est composée :

- des frais de gestion supportés chaque année par la 3CA (en lien notamment avec le site de l'espace test agricole à Sains-du-Nord) ;
- du coût de financement des études en cours (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour le projet de l'Auberge Fleurie.

En investissement, outre l'annuité de remboursement de l'emprunt contracté pour la réalisation de l'espace test agricole à Sains-du-Nord, les dépenses prévoient le paiement du rachat du site de l'Auberge Fleurie à l'EPF ainsi que les honoraires de la maîtrise d'œuvre relatif aux travaux prévisionnels. En recettes, est inscrite la première partie de la subvention accordée par l'Etat au titre du Fonds Friche pour le projet de l'Auberge Fleurie.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	301 628,00 €	87 074,14 €	68 912,00 €
Chapitre 65 : Charges de gestion courante	- €	1,19 €	- €
Chapitre 66 : Charges financières	3 243,00 €	3 242,21 €	3 053,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	28 092,00 €	27 796,74 €	- €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	35 432,26 €	35 432,26 €	35 829,00 €
Virement à la section d'investissement	55 541,20 €	- €	- €
Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	22 965,03 €
TOTAL	423 936,46 €	153 546,54 €	130 759,03 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 74 : Dotations et participations	86 480,00 €	36 480,00 €	- €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	336 866,74 €	106 853,96 €	130 759,03 €
Excédent de fonctionnement reporté	589,72 €	589,72 €	- €
TOTAL	423 936,46 €	143 923,68 €	130 759,03 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	104 378,00 €	11 877,51 €	12 066,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	- €	- €	1 010 722,29 €
Opérations patrimoniales	555 000,00 €	- €	- €
TOTAL	659 378,00 €	11 877,51 €	1 022 788,29 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	- €	- €	950 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	35 432,26 €	35 432,26 €	35 829,00 €
Opérations patrimoniales	555 000,00 €	- €	- €
Virement de la section de fonctionnement	55 541,20 €	- €	- €
Excédent d'investissement reporté	13 404,54 €	13 404,54 €	36 959,29 €
TOTAL	659 378,00 €	48 836,80 €	1 022 788,29 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le budget primitif budget annexe « Immobilier d'entreprises ».

BUDGET ANNEXE « Zones d'activités économiques »

Ce budget est consacré essentiellement à l'achat, la production et l'aménagement de terrains destinés à être commercialisés au terme d'un cycle de production. A la fin de chaque exercice budgétaire, la valeur comptable des en-cours de production et des terrains aménagés non commercialisés doivent être stockés. Les biens produits ne peuvent en aucun cas être considérés comme des immobilisations.

Pour l'année 2023, sont inscrits sur ce budget annexe les dépenses et recettes en lien avec les projets création de ZAE suivantes :

- Zone d'activité de la gare à Sains-du-Nord (Stiona) : Achat du terrain auprès de l'EPF + lancement de l'étude environnementale
- Zone d'activité de Dourlers (ferme Bry) : Achat du terrain + travaux de déconstruction du bâti
- Zone d'activité d'Avesnelles (RN2) : Lancement des études d'opportunités

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	910 521,77 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	224 000,00 €
TOTAL	1 134 531,77 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2023
Chapitre 74 : Dotations et subventions	224 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	910 531,77 €
TOTAL	1 134 531,77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	910 531,77 €
TOTAL	910 531,77 €

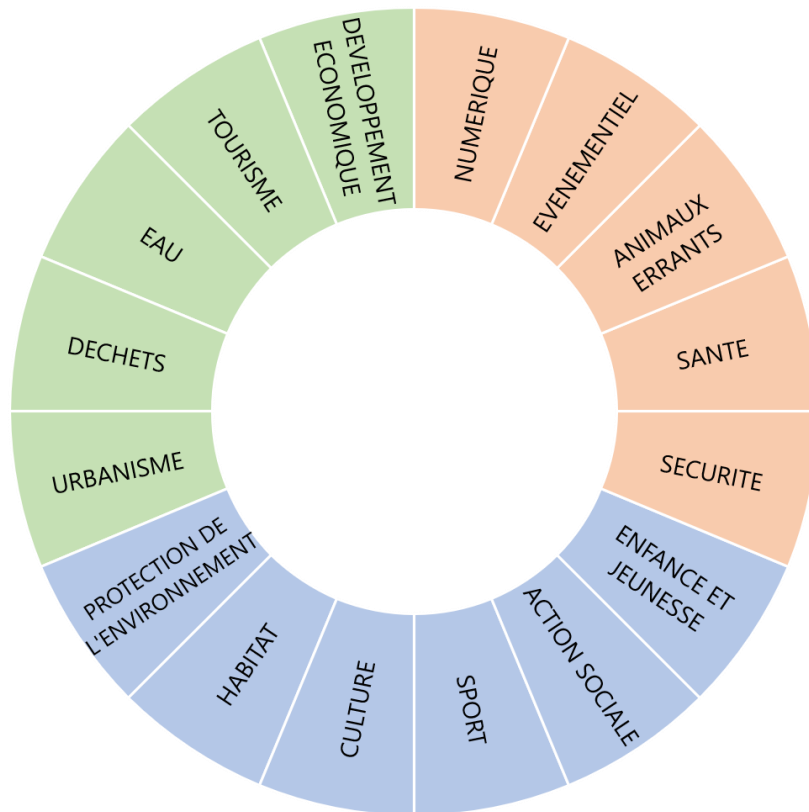
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023
Article 16876 : Dette auprès d'établissements publics	462 701,48 €
Article 168751 : Avance du budget principal	223 830,29 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	224 000,00 €
TOTAL	910 531,77 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le budget primitif budget annexe « Zones d'activités économiques ».

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2023 intervient comme suite au débat d'orientation budgétaire du Conseil de Communauté du 16 mars 2023. Il s'équilibre à plus de 22 millions d'euros, dont plus de 6,5 millions pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement permettra à la collectivité de faire fonctionner l'ensemble de ses services et d'exercer ses compétences :



La section d'investissement proposée au budget primitif 2023 est conforme au plan pluriannuel d'investissement approuvé en Conseil de Communauté.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	3 629 235,37 €	3 447 628,89 €	4 571 095,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	2 754 481,25 €	2 752 478,30 €	3 318 657,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	2 295 588,00 €	2 295 522,60 €	2 296 088,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	4 171 335,87 €	3 733 895,93 €	4 031 742,82 €
Chapitre 66 : Charges financières	53 762,00 €	53 762,00 €	65 840,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	859 300,00 €	840 439,70 €	5 000,00 €
Chapitre 68 : Provisions	8 400,00 €	5 121,83 €	6 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	752 192,15 €	727 004,34 €	742 192,15 €
Dépenses imprévues	- €	- €	153 662,03 €
Virement à la section d'investissement	470 000,00 €	- €	547 419,86 €
TOTAL	14 994 294,64 €	13 855 853,59 €	15 737 696,86 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Chapitre 013 : Atténuations de charges	287 700,00 €	302 763,38 €	354 875,00 €
Chapitre 70 : Ventes et prestations de services	526 553,00 €	608 371,17 €	649 227,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	9 182 444,00 €	9 400 792,00 €	9 908 887,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	3 108 055,00 €	3 045 733,03 €	3 326 691,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	9 386,00 €	7 686,93 €	7 686,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	840 750,00 €	852 271,75 €	2 200,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	115 802,52 €	98 153,07 €	104 609,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	923 604,12 €	923 604,12 €	1 383 521,86 €
TOTAL	14 994 294,64 €	15 239 375,45 €	15 737 696,86 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Op 11 : PLUi	150 756,00 €	61 428,38 €	200 000,00 €
Op 12 : Fibre optique	21 000,00 €	19 010,00 €	14 770,00 €
Op 13 : Programme habitat	49 896,00 €	16 023,90 €	40 000,00 €
Op 14 : Aides aux entreprises	180 000,00 €	73 788,44 €	229 171,00 €
Op 15 : Fds de concours	- €	- €	150 000,00 €
Op 21 : Travaux médiath. Avesnes	2 466 602,00 €	1 282 380,90 €	1 720 000,00 €
Op 210 : Déchèteries	163 529,00 €	161 809,89 €	16 700,00 €
Op 24 : Requalification site Bigard	- €	- €	242 800,00 €
Op 25 : Plateaux multisports	624 721,00 €	110 781,45 €	2 005 010,00 €
Op 31 : Equipement médiath. Avesnes	- €	- €	373 013,00 €
Op 32 : Tourisme	150 500,00 €	35 832,12 €	79 600,00 €
Op 33 : Contenants collecte déchets	376 700,00 €	80 523,80 €	575 000,00 €
Op 34 : Projet alimentaire territorial	130 000,00 €	71 226,35 €	25 300,00 €
Op 35 : Matériel événementiel	103 000,00 €	98 394,17 €	70 400,00 €
Op 36 : GER Bâtiments	133 090,00 €	38 822,93 €	48 000,00 €
Op 37 : Mat. Animation territoriale	77 800,00 €	76 161,47 €	66 177,00 €
Op 38 : Mat. Services adm. & techn.	75 000,00 €	20 572,48 €	54 200,00 €
Opérations non individualisées	17 980,00 €	7 680,00 €	14 100,00 €
Autres opérations	42 417,00 €	14 414,37 €	- €
Opérations financières	596 202,52 €	481 580,12 €	628 057,29 €
TOTAL	5 359 193,52 €	2 650 430,77 €	6 552 298,29 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Compte administratif 2022	Budget 2023
Op 11 : PLUi	- €	- €	26 918,00 €
Op 12 : Fibre optique	- €	- €	- €
Op 13 : Programme habitat	- €	- €	- €
Op 14 : Aides aux entreprises	- €	- €	- €
Op 15 : Fds de concours	- €	- €	- €
Op 21 : Travaux médiath. Avesnes	1 875 474,00 €	598 848,75 €	1 403 430,00 €
Op 210 : Déchèteries	- €	- €	- €
Op 24 : Requalification site Bigard	- €	- €	151 701,00 €
Op 25 : Plateaux multisports	407 566,00 €	- €	1 379 156,00 €
Op 31 : Equipement médiath. Avesnes	- €	183 082,00 €	6 600,00 €
Op 32 : Tourisme	51 000,00 €	- €	38 000,00 €
Op 33 : Contenants collecte déchets	- €	- €	29 825,00 €
Op 34 : Projet alimentaire territorial	60 265,00 €	8 049,50 €	46 966,00 €
Op 35 : Matériel événementiel	- €	- €	- €
Op 36 : GER Bâtiments	- €	- €	- €
Op 37 : Mat. Animation territoriale	32 000,00 €	32 027,88 €	18 189,00 €
Op 38 : Mat. Services adm. & techn.	15 000,00 €	16 000,00 €	- €
Opérations non individualisées	639 729,37 €	1 920 000,00 €	- €
Autres opérations	23 669,00 €	- €	- €
Opérations financières	2 254 490,15 €	966 413,34 €	3 451 513,29 €
TOTAL	5 359 193,52 €	3 724 421,47 €	6 552 298,29 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le budget primitif du budget principal.

8. Vote des subventions de fonctionnement 2023

Monsieur le Président invite Brice AMAND à présenter le dossier au Conseil de Communauté.

Madame WATREMEZ demande des précisions sur la subvention versée à la SPA. Monsieur le Président répond qu'il va prochainement rencontrer les services de la SPA et qu'il a, dans un premier temps, bloqué le mandatement de la subvention. Il indique ensuite qu'il fera une note complète à tous les maires sur l'utilisation des services de la SPA en précisant clairement les responsabilités de chacun (maire, 3CA et SPA).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de voter les programmes de subventions détaillés dans le tableau ci-après pour l'année 2023, conformément à l'annexe budgétaire :

- Manifestations d'intérêt local,
- Manifestations d'intérêt communautaire,
- Manifestations hors cadre,
- Parrainages sportifs,
- Crèches en PSU associative,
- Structures à vocation économique,
- Autres subventions

Pour être recevable, chaque demande devra être adressée à la 3CA, composée des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Subventions	Objet		Montant de la subvention
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	AVESNELLES	2 309,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	AVESNES SUR HELPE	4 158,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	BAS LIEU	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	BEAURIEUX	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	BERELLES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	BEUGNIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	BOULOGNE SUR HELPE	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	CARTIGNIES	1 257,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	CHOISIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	CLAIRFAYTS	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	DAMOUSIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	DIMECHAUX	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	DIMONT	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	DOMPIERRE SUR HELPE	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	DOURLERS	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	ECCLES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	ETROEUNGT	1 291,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	FELLERIES	1 458,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	FLAIMONT WAUDRECHIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	FLOURSIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	FLOYON	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	GRAND FAYT	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	HAUT LIEU	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	HESTRUD	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	LAROUILLIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	LEZ FONTAINE	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	LIESSIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	MARBAIX	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	PETIT FAYT	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	PRISCHES	1 042,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	RAINSARS	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	RAMOUSIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SAINS DU NORD	2 787,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SAINT AUBIN	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	ST HILAIRE SUR HELPE	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SARS POTERIES	1 432,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SEMERIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SEMOSIES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SOLRE LE CHÂTEAU	1 777,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	SOLRINNES	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	TAISNIERES EN THIERACHE	1 000,00
Manifestation d'intérêt local	Envelope 1 Euro/habitant	WATTIGNIES LA VICTOIRE	1 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Fête de la Boissellerie Felleries	LES AMIS DE FELLERIES ET DU BOIS JOLI	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Fête du cidre Sains du Nord	LES BOCAGEUX	2 000,00

Subventions	Objet		Montant de subvention
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Fête du livre Etroeungt	LES COURBETEU EN FETE	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Fête de l'âne Beaufort	BEAUFORT EN FETE	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Fête de la chèvre et du mouton Cartignies	COMITE DES FETES CARTIGNIES	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	St Etton Dompierre sur Helpe	COMITE DES FETES ST ETTON	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	La fête du pain Petit Fayt	FAITES DU PAIN FAGUSIEN	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	La fête du chien Prisches	LES AMIS DU BOCAGE	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Les St Hilairoises	ASS. DECOUVERTE PATRIMOINE	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	Les journées de la perte du verre	LES AMIS DU MUSEE DU VERRE	2 000,00
Manifestation d'Intérêt Communautaire	La foire aux huitres et du goût Solre le Château	LA SOLREZIENNE	2 000,00
Manifestation hors cadre	Subvention 2023	RALLYE CHARLEMAGNE	4 000,00
Manifestation hors cadre	Subvention 2023	RALLYE DES CENTURIONS	4 000,00
Manifestation hors cadre	Subvention 2023	RALLYE FOURMIES EN AVESNOIS	4 000,00
Manifestation hors cadre	Subvention 2023	SUBVENTIONS NON ENCORE	8 000,00
PARRAINAGES SPORTIFS	Subvention 2023	ATTRIBUEES PARRAINAGES SPORTIFS	5 000,00
Crèche en PSU associative	Subvention 2023	LES FRANCAS SAINS DU NORD	5 000,00
Crèche en PSU associative	Subvention 2023	LE PETIT TAMBOUR	5 000,00
Structure à vocation économique	Subvention 2023	AVESNES SU HELPE A PETIT PAS	8 000,00
Structure à vocation économique	Subvention 2023	ADARTH	3 000,00
Structure à vocation économique	Subvention 2023	INITIATIVE SAMBRE AVESNOIS	9 776,00
Structure à vocation économique	Subvention 2023	GROUPEMENT UNION COMMERCIALES GRAND HAINAUT	1 500,00
Structure à vocation économique	Subvention 2023	Soutien aux 5 Unions Commerciales Locales	15 215,00
Structure à vocation économique	Subvention 2023	ARCADE	3 000,00
Autre subvention	Subvention 2023	ADCF- ASS.INTERCOMMUNALITE S	3 277,45
Autre subvention	Subvention 2023	DE FRANCE ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD	1 370,57
Autre subvention	Subvention 2023	REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS	111 168,26
Autre subvention	Subvention 2023	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	26 878,12
Autre subvention	Subvention 2023	RESEAU VILLES VILLAGES NUMERIQUES	11 326,96
Autre subvention	Subvention 2023	CANAL FM	6 000,00
Autre subvention	Subvention 2023	LES AVESNOISERIES	7 500,00
Autre subvention	Subvention 2023	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	300 000,00

Affaires générales

9. Modification du tableau du personnel

Monsieur le Président invite Brice AMAND à indiquer au Conseil de Communauté que les contrats de travail de trois agents arrivent à échéance. Ces sont des agents qui sont en contrat depuis 2 ans (pour deux d'entre eux) et depuis 3 ans (pour l'un d'entre eux). Plus précisément, il s'agit :

- D'un poste de coordinateur du relais petite enfance exerçant des missions pérennes dans un cadre d'emploi de catégorie C de la filière animation (grade : adjoint d'animation), à temps complet. Le financement de ce poste est assuré à hauteur de 80% par la CAF.
- De deux postes de gardiens de déchèterie exerçant des missions pérennes dans un cadre d'emploi de catégorie C de la filière technique (grade : adjoint technique), à temps complet. Le financement de ces postes est assuré via la fiscalité dédiée aux déchets ménagers.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de créer les trois postes correspondants au tableau des effectifs permanents de la 3CA.

10. Organisation du temps de travail

Monsieur le Président invite Brice AMAND à rappeler au Conseil de Communauté que, par délibération en date du 20 décembre 2022, le Conseil de Communauté a adopté les règles relatives à l'organisation du temps de travail des agents. Cette délibération est intervenue en application de la loi de transformation de la fonction publique qui fixe à 1607 heures le temps de travail annuel et supprime la possibilité de maintenir les régimes de travail plus favorables aux agents.

La délibération du 20 décembre fait référence à un protocole d'accord qui y est annexé.

Dans le cadre du contrôle de légalité, une lettre d'observation a été adressée à la 3CA car la délibération ne fait pas mention de l'intégralité des dispositions nécessaires à la mise en conformité avec la loi. Or, ces dispositions étaient bien inscrites dans le protocole joint à la délibération. Mais il convient de les faire figurer dans le corps de la délibération.

Avec avis favorable du comité social territorial, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de procéder au retrait de la délibération adoptée en date du 20 décembre 2022 et d'en adopter une nouvelle faisant mention de l'intégralité des dispositions nécessaires à la mise en conformité du temps de travail, notamment :

- Les différents temps de travail hebdomadaires mis en place au sein de la collectivité, avec le nombre de jours de RTT associés.
- Les modalités d'exercice de la journée de solidarité.

11. Marché de fourniture de tickets restaurants

Monsieur le Président invite Brice AMAND à rappeler au Conseil de Communauté que les titres restaurants constituent un avantage social pour les agents qui peuvent se voir attribuer un ticket par jour travaillé.

Le marché de fourniture de tickets restaurants pour les agents de la communauté de communes expire au 30 juin 2023. C'est un marché d'une durée de trois ans. La société EdenRed en est actuellement le titulaire.

Avec avis favorable du comité social territorial, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer un nouveau marché d'une durée de trois années, dont la prise en charge annuelle par la 3CA (intégrée au budget 2023) est estimée à 55 000 €.

Activités économiques

12. Office de Tourisme de l'Avesnois : convention d'objectifs 2023

Monsieur le Président invite Guy ERPHELIN à rappeler au Conseil de Communauté que la création de l'Office de Tourisme de l'Avesnois est issue d'une action commune entre le Parc naturel régional de l'Avesnois et les 4 EPCI de l'arrondissement d'Avesnes qui ont œuvré depuis 2016 pour élaborer ensemble une stratégie de territoire visant à mutualiser les moyens et les compétences et promouvoir collectivement une destination commune en renforçant son attractivité touristique.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois est créé sous le statut d'un Etablissement Public Industriel et Commercial. Ses missions sont de 4 ordres :

- Les missions régaliennes : accueil et promotion du tourisme, consultation sur les projets d'équipements touristiques ;
- Les missions partagées avec les communautés et les communes : l'évènementiel et l'animation touristique ;
- Les missions complémentaires optionnelles que sont :
 - La commercialisation de prestations touristiques ;
 - La gestion des équipements touristiques
- Une mission spécifique : la collecte de la taxe de séjour auprès des prestataires d'hébergements sur le territoire des 4 communautés.

Lors du Comité de Direction en date du 12 décembre 2022, le Budget Prévisionnel 2023 de l'Office de Tourisme de l'Avesnois a été présenté et adopté pour un montant prévisionnel à hauteur de 1 389 747 €.

Le budget de l'Office de Tourisme est abondé par :

- La taxe de séjour collectée sur les 4 intercommunalités de l'arrondissement
- Les recettes propres de la structure (partenariats, commercialisation...)
- Les subventions des 4 intercommunalités de l'Avesnois
- La participation du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Des contributions d'autres financeurs.

Afin de préciser les engagements respectifs des deux parties et leurs modalités de mise en œuvre, une convention d'objectifs et de moyens encadre pour l'année 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ce partenariat.

L'OTA assure ainsi, sur le territoire communautaire, la mission d'accueil des visiteurs dans les bureaux d'information touristique de l'Avesnois, notamment celui situé à la Maison du Chanoine, 41 place du Général Leclerc, 59440 AVESNES-SUR-HELPE. Il est précisé que le Bureau d'Information Touristique situé au 1 Grand'Place à SOLRE-LE-CHATEAU, est actuellement fermé dans l'attente de l'ouverture du

Bureau d'Information Touristique sur le futur site de l'Auberge Fleurie à SARS-POTERIES.

Par ailleurs, les services de l'Office assurent la coordination des divers acteurs, organismes et entreprises du tourisme, portent le développement de nouveaux services touristiques et commercialisent produits et services touristiques du territoire.

Enfin, au travers d'une régie, ils assurent le recouvrement de la taxe de séjour auprès des professionnels situés sur le territoire de l'intercommunalité.

De son côté, la 3CA met gracieusement à disposition un bureau dans les locaux de la 3CA pour le siège de la l'OTA, les salles de réunion du siège intercommunal, de prestations de services (petit entretien) et de l'adresse postale de l'OTA.

Par ailleurs, elle apporte son concours financier : considérant la participation financière de la 3CA des années antérieures, correspondant au montant de la subvention accordée à l'Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois, y compris pour la Destination Avesnois, (dans le cadre de la convention Destination Avesnois entre les 4 EPCI de l'arrondissement et le Parc naturel régional de l'Avesnois) – soit 166 842 € pour l'année 2022 -, la subvention accordée à l'OTA pour l'année 2023 s'établit à montant équivalent et est fixée à 166 842 € (cent soixante-six mille huit cent quarante-deux euros). La convention précise les modalités de versement de cette contribution.

Avec l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 avril 2023, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023, établie avec l'Office de Tourisme de l'Avesnois,
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,
- Autorise le président à signer la convention et tout document s'y rapportant et à veiller à sa bonne exécution.

13. Réponse à l'AMI de la Région : projet de la « Cité de la Bière »

Monsieur le Président invite Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe à présenter au Conseil de Communauté l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional lancé fin 2022 par la Région des Hauts de France. Le projet prévoit la création d'un lieu multi-usages autour de la bière (patrimoine régional des Hauts de France), réunissant grand public et professionnels.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois propose de porter une candidature avesnoise et de déposer un dossier à la Région à partir d'un projet conçu et rayonnant sur l'Arrondissement d'Avesnes. Le concept attendu est d'avoir un lieu multifonctionnel regroupant un certain nombre d'activités sur un même site, avec notamment, des espaces de détente et d'évènementiel, des espaces de formation, des espaces plutôt dédiés aux professionnels, pour expérimenter, des espaces pour se réunir et déguster les produits de la bière avec tout un support de communication et d'information autour de ce produit. C'est un projet qui réunira à terme le grand public et les professionnels autour de la bière sur toutes ces dimensions.

Monsieur le Président précise que la genèse du projet a été assez rapide dans la mesure où la Région avait lancé l'AMI fin 2022 avec un dépôt au 30 avril 2023. La candidature est portée par l'Office de Tourisme de l'Avesnois accompagné d'un Bureau d'Etudes. Un site a été identifié : la friche Desvres à Landrecies pour son potentiel patrimonial.

Il indique qu'il s'agit dans un premier temps de répondre à un AMI et que c'est le canton qui porterait le projet face à la Métropole Lilloise, aux Flandres et à toute la Région Nord. Dans le cas où le site de Landrecies serait choisi, c'est la Communauté de Communes du Pays de Mormal qui porterait le projet, la 3CA participerait dans le cadre de la collaboration intercommunale. La participation financière de la 3CA à l'étude s'élèverait à 9.765 €.

Aménagement du territoire

14. Habitat : modification des abondements communautaires au PIG « Habiter mieux »

Monsieur le Président invite Madame BASQUIN à rappeler que, forte d'un budget plus ambitieux pour 2023 (+19%), l'ANAH a souhaité, à compter du 1er janvier 2023, renforcer la dynamique lancée en 2022 et son action en faveur de la requalification du parc de logements français dans le cadre de MaPrimeRénov' Sérénité. Visant un objectif de rénovation de 700 000 logements, cette hausse permet à la fois d'amplifier les objectifs en nombre de logements rénovés et de prendre en compte les effets de l'inflation.

Pour accompagner cette ambition, la réglementation ANAH porte le plafond HT des travaux subventionnables à 35 000€ (au lieu de 30 000€).

Ce dispositif concerne les propriétaires occupants modestes, avec des financements incitatifs et un accompagnement systématique. Il renforce la lutte contre la précarité énergétique en s'appuyant sur la notoriété et le dynamisme de MaPrimeRénov' et sur le partenariat avec les collectivités. Dans cet objectif, l'ANAH a révisé les modalités d'éligibilité des aides réservées aux ménages modestes et très modestes inscrites au PIG Habiter Mieux et conditionné celles-ci à un gain énergétique de 35% minimum. Cette évolution porte l'assiette de dépenses éligibles de 30 000 à 35 000 euros par demande.

Considérant cette nouvelle assiette,

Considérant les abondements communautaires, plafonnés à 4% du montant HT des travaux,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

- porter l'abondement communautaire apporté aux subventions de l'Anah , selon un taux de 4 %, à un plafond à 1 400 € par dossier, pour toute sollicitation enregistrée à compter du 1^{er} janvier 2023,
- mandater le Président pour accomplir toutes les procédures liées à ce changement.

15. Bilan de la concertation suite à l'arrêt du projet du PLUi

Monsieur le Président invite Freddy THERY à faire un point sur le projet de PLUi : suite à l'arrêt du projet de PLUi prononcé par délibération en séance du 20 décembre 2022, la consultation des communes membres et des personnes publiques associées (PPA) a été lancée respectivement jusqu'au 21 mars et 30 mars 2023. Le projet a, dernièrement, été défendu à LILLE auprès de la Cdpenav. Une réunion avec la Sous-Préfecture aura lieu prochainement. L'objectif étant une approbation du PLUi en fin de cette année.

Il invite ensuite Christine VENDEVILLE à commenter les consultations. Au regard des retours enregistrés suite à la consultation : 40 communes ont formulé un avis favorable, 22 sans remarques et 18 avec des remarques ou des demandes de modification ou des réserves. Trois communes n'ont pas produit de délibération dans les délais impartis, leurs avis sont donc réputés favorables.

Certaines remarques avaient déjà été formulées en 2021, d'autres sont nouvelles, il est possible de les synthétiser de la manière suivante :

- principalement des erreurs matérielles, c'est-à-dire des points de détail sur les plans, moins nombreuses que précédemment car certaines ont été corrigées depuis (reports de traits, éléments de patrimoine à rajouter ou à supprimer ou mal répertoriés, des régimes liés aux exploitations agricoles)
- des demandes d'ajustement des orientations d'aménagement avec des problématiques d'accès à revoir, des règles de construction à reconsidérer, soit sur la forme des typologies de logement, soit sur la densité, les STECALs, notamment concernant les stations d'épuration. Des ajustements auront lieu, notamment avec Noréade.
- des remarques sur les aspects règlementaires notamment en termes de protection du patrimoine ou servitude de passage qui n'auraient pas été mentionnées sur certains plans, de nombreux changements de zonage (de N en A ou l'inverse, ou du A en UE, ou rajouter un volet loisirs : AL au lieu du L). Ces éléments vont être réétudiés pour voir si toutes les demandes peuvent être satisfaites.
- des modifications : ajout ou suppression de gisements fonciers. Les éléments vont être réétudiés de manière très fine car le compte foncier et l'artificialisation ne devront pas être impactés. L'équilibre initial doit être conservé.
- Concernant le règlement écrit, certaines communes ont demandé des règles plus strictes (ex. interdiction de tuiles ou de maisons containers) et d'autres plus souples (pas de mitoyenneté). Les éléments seront réétudiés de manière fine avec le cabinet Verdi.
- Une commune a demandé de mettre en place le droit de préemption urbain. Ce point sera étudié lors de la phase d'approbation du PLUi.

Concernant les retours des PPA, le PLUi n'a reçu que des avis favorables.

Un avis favorable du Préfet qui a souligné et remercié les efforts consentis par les communes pour rentrer dans le compte foncier. Néanmoins, il a demandé que soit tenu compte des quatre pages de remarques qu'il a formulées. Il demande d'ailleurs d'être destinataire d'un mémoire en réponse à son courrier.

Le Préfet se prononcera, à nouveau, au moment du contrôle de légalité et il sera à nouveau attentif au respect de ses remarques.

La Cdpenav a formulé trois avis favorables : sur le projet général en soulignant l'action collective, sur l'extension et les annexes des habitations en zone naturelle et agricole avec une demande d'harmonisation de certains points sur ces deux zones, également sur les Stécals (règle à appliquer aux abris animaux)

La Région ne s'est pas prononcée considérant que le SRADET qui s'imposait au SCoT qui s'imposait lui-même aux PLUi viendrait, tôt ou tard, s'imposer à notre PLUi, elle n'a donc pas rendu d'avis.

La Chambre d'Agriculture, dans un courrier de 14 pages de remarques, a émis un avis réservé, notamment sur la zone d'activités économiques à Avesnelles, considérant que de la surface agricole serait consommée.

Le Département a émis un avis favorable avec des remarques, notamment concernant des accès depuis les routes départementales et concernant les plans d'alignement.

Le SCoT a également émis un avis favorable avec des remarques sur les surfaces commerciales à justifier.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a fait une demande d'insertion paysagère de nos futures zones d'activités et une harmonisation sur des dispositions réglementaires, notamment sur les zones naturelles.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre a formulé un avis favorable avec remarques, sur le développement des activités commerciales en périphérie, sur la densité exprimée dans le SCoT et dans les futures zones d'activités et la préservation du bocage.

L'institut nationale des appellations d'origine a formulé des remarques sur un certain nombre de Stécals mais qui n'impactent pas la zone de l'AOP.

En conclusion, côté communes et côté PPA, tous les avis sont favorables même s'il y a encore beaucoup de travail.

Pour la suite, un mémoire en réponse au courrier au Préfet doit être produit avant de lancer l'enquête publique. C'est une étape supplémentaire qui n'était pas prévue, le mémoire se faisant normalement après consultation du grand public.

L'enquête publique sera ensuite organisée en concertation avec les communes. Le Tribunal administratif a été saisi afin de désigner une commission d'enquête composée d'un Président et de plusieurs commissaires enquêteurs. Les modes opératoires seront définies en concertation avec les communes pour la tenue des permanences de la commission (dans toutes les communes ou certaines communes). L'enquête est envisagée au cours du mois de juin, ce qui permettra une analyse des remarques pendant la période estivale un peu plus calme, en vue de la rédaction du mémoire « général » en réponse, à partir de septembre.

L'approbation du PLUi est espérée pour fin 2023.

Questions diverses

16. Information portant sur le lancement d'un audit relatif au transfert de la compétence « Traitement des déchets »

Monsieur le Président invite Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe à rappeler au Conseil de Communauté que, jusqu'au 31 décembre 2022, la compétence « traitement des déchets » s'exerçait :

- d'une part, par l'intervention du SMIAA qui assurait, par délégation, les activités d'élimination et de valorisation par incinération des déchets au CVE de Maubeuge ;

- d'autre part, par l'intermédiaire d'un marché, confiant à l'entreprise Recyclage des Vallées, les prestations de tri,

- enfin, au travers de notre activité en « bas de quai » de nos déchetteries.

Au regard de cette situation juridique irrégulière (compétence insécable), le Conseil Communautaire a délibéré le 20 décembre 2022 en faveur de la dissolution du SMIAA, afin de retrouver une compétence pleine et entière. L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2022 prononce la dissolution du SMIAA à compter du 1er janvier 2023 ; les activités sont confiées par voie de convention entre les 4 EPCI à la CAMVS (actif et passif). La liquidation du SMIAA se poursuit.

La 3CA s'est engagée à mettre en œuvre les extensions de consignes de tri (ECT), faisant appel à un centre de tri agréé par CITEO, modernisé au regard des nouveaux flux de plastiques à trier au plus tard au 1er janvier 2024. Dans l'attente, Recyclage des Vallées est autorisé à réaliser un tri simplifié transitoire (depuis le 1er mars 2023).

Un des scénarios porte sur l'adhésion de la 3CA (et des autres EPCI de l'arrondissement) au Syndicat Inter Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets à Douchy les Mines, reconnu par CITEO. Cette adhésion suppose un transfert de notre compétence « traitement ».

Afin d'étudier les effets directs et indirects, impacts financiers et toutes conséquences de ce transfert, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études techniques spécialisé en droit public dont le rapport sera présenté aux élus communautaires avant l'été 2023.

Conformément à la loi NOTRE, tout transfert de compétence s'accompagne de la production d'un rapport qui doit être restitué au Conseil de Communauté. Ce rapport doit étudier tous les effets directs et indirects, avec tous les impacts financiers et personnels préalablement à cet éventuel transfert. C'est une démarche concomitante engagée à l'échelle de l'Arrondissement par les 3 autres EPCI du territoire.

Cette étude d'impact va être confiée au cabinet d'avocats Aldaltys spécialisé en droit public associé à Finances Consult pour la partie financière.

Dans l'hypothèse où l'adhésion au SIAVED se confirmerait, cela signifierait le transfert de l'exercice de notre compétence pleine et entière « traitement », à savoir l'incinération des déchets, les prestations de tri, les déchetteries et éventuellement bénéficier des nouvelles activités que pourrait apporter l'adhésion au SIAVED et notamment au traitement de l'amiante.

Il est rappelé que tout transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de moyens matériels et en matière de ressources humaines. Il est nécessaire de pouvoir mesurer tous les impacts si ce transfert devait s'opérer.

Le cahier des charges de l'étude qui va être lancée permet l'analyse de tous les effets directs et indirects tant sur les biens et les contrats de la 3CA que ceux du SIAVED. Le rapport devra décrire de manière exhaustive toutes ses incidences sur les ressources et les charges et produire une évaluation complète des impacts potentiels sur les dépenses (personnel, flux financiers, emprunts) et sur les recettes (fiscalité) tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Plus spécifiquement sur la partie des ressources humaines, le cahier des charges devra déterminer si certains de nos agents seront transférés. Aujourd'hui 11 ETP interviennent en déchetterie, dont 5 affectés à 100%, les autres ont d'autres missions comme par exemple la collecte des cartons, les ambassadeurs de tri ou le chauffeur de notre Ampliroll. Quelles seront les conséquences sur nos services, sur notre organigramme, sur notre personnel en cas de transfert ?

Ce projet de cahier des charges a été présenté en Comité Social Territorial le 31 mars dernier, le Vice-Président a reçu le personnel concerné pour leur expliquer et répondre à leurs questions.

Cette étude d'impact est confiée au cabinet dans un esprit de mutualisation, d'optimisation et de rationalisation, dans une logique de maintien de nos activités actuelles et de nos spécificités (ex. la plateforme de broyage à Solre le Château, la collecte des déchets agricoles). C'est une démarche qui s'inscrit dans un renforcement qualitatif des prestations pour améliorer le service aux usagers. Une vigilance particulière sera portée sur le personnel.

Les résultats de l'étude seront communiqués en Conseil de Communauté, la durée de l'étude est estimée à deux mois.

Monsieur DUCANCHEZ demande si le SIAVED a obtenu son arrêté pour le centre de tri.

Christine VENDEVILLE répond qu'il ne l'a pas encore obtenu mais qu'il est en cours. Monsieur DUCANCHEZ pensait que ça devait être rapide.

Madame VENDEVILLE précise qu'il s'agit d'une procédure assez longue compte tenu de l'enquête publique, du passage en Coderst et de l'arrêté du Préfet au final.

Le coût de l'étude s'élève à 8.850 € pour la 3CA.

17. Actions en justice menées par le Président pour le compte de la 3CA

Le Président invite Christine VENDEVILLE à informer le Conseil de Communauté sur les recours. Le Président doit faire état des actions qu'il a menées en justice pour le compte de la 3CA.

En janvier dernier, la société Recyclage des Vallées avec Monsieur Claude DUPONT et Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT, deux élus de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, ont déposé une requête en référé-suspension qui a été enregistrée le 26 janvier 2023 au Tribunal Administratif contestant l'arrêté préfectoral prononçant la fin de l'exercice des compétences du syndicat mixte de l'arrondissement d'Avesnes.

La 3CA a participé au mémoire en défense, a présenté à l'audience sachant que la 3CA a été assisté e d'un cabinet d'avocats ADALTYYS qui a pu produire la défense de la 3CA.

L'audience a eu lieu le 9 février.

En date du 17 février 2023, par ordonnance, le Tribunal Administratif de Lille a rejeté la demande de Messieurs Claude DUPONT et Jean-Pierre ROMBEAULT et de la société Recyclage des Vallées, invalidant :

- L'intérêt à agir de Messieurs DUPONT et ROMBEAUT, ainsi que la société RECYCLAGE DES VALLEES,
- La condition d'urgence,
- Le doute sérieux quant à la procédure irrégulière.

En date du 2 mars 2023, Messieurs DUPONT, ROMBEAUT et la Société RECYCLAGE DES VALLEES ont formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. Le dossier est en cours d'analyse d'admission ou non du pourvoi.

En cas d'admission, la 3CA devra alors se rapprocher d'un avocat au Conseil d'Etat pour assurer la défense de ses intérêts.

18. Participation au financement d'un poste d'intervenant social à la gendarmerie d'Avesnes sur Helpe

Monsieur le Président s'excuse d'avoir dû rajouter deux points à l'ordre du jour, l'un par rapport au site « Bigard », et l'autre, par rapport à une convention des autorités préfectorales liée aux violences faites aux femmes. Madame la Sous-Préfète a interpellé la 3CA de manière très tardive (début de cette semaine).

Il invite ensuite Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, à informer le Conseil de Communauté que, dans le cadre de ses missions de sécurité publique, les unités de la compagnie de gendarmerie d'Avesnes sur Helpe sont appelées à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales.

L'installation d'un intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein de ses locaux permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne, parallèlement au traitement par le gendarme de la situation l'ayant conduite à solliciter ce service de sécurité étatique.

Il est précisé que ce dispositif est déjà mis en place sur le territoire de Maubeuge et sur Fourmies depuis 2022. L'Etat et le Département, qui pilotent le dispositif, ont souhaité renforcer les équipes sur le territoire du Cœur de l'Avesnois et du Pays de Mormal. La contribution annuelle maximale à répartir s'élève à 55 500 €.

Les missions confiées à l'ISG sont déclinées selon trois axes :

- Rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux ;
- Rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté ;
- Rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, services sanitaires...).

Le titulaire du poste occupera ses fonctions durant les jours ouvrés à la compagnie de gendarmerie d'AVESNES SUR HELPE.

L'AGSS de l'UDAF en qualité d'employeur est l'autorité hiérarchique de l'intervenant social, à ce titre, elle procédera au versement de son salaire. Le commandant du groupement de gendarmerie départemental est l'autorité fonctionnelle.

L'Etat, le Département et les Communauté s de Communes du Cœur de l'Avesnois et du Pays de Mormal s'engagent à financer le poste de la manière suivante :

18 500 € pour l'Etat,

18 500 € pour le Département du Nord,

9 250 € pour la 3CA

9 250 € pour la CCPM.

A la demande de la Sous-Préfecture, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention qui sera conclue pour une durée de trois ans : du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026, dans les conditions financières définies ci-dessus.

19. Requalification de la friche BIGARD et extension de la Zone d'Activités du Moulin Saint Pierre : déclaration d'intention de sollicitation de financements.

Le Président invite Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, à rappeler au Conseil de Communauté que la ZAE du Moulin St Pierre à Avesnes sur Helpe est le site des anciens abattoirs Bigard. Ce bien a été acquis par l'EPF en juillet 2010 et cédé à la Communauté de Communes en 2012, sans réaliser de travaux de déconstruction sur ce site.

Une partie du site – deux bâtiments et les parkings attenants – ont été vendus à plusieurs entreprises artisanales, et la maison du gardien a été vendue à un particulier.

La 3CA reste propriétaire de l'ancien bâtiment industriel d'environ 3 600 m² situé à l'extrémité ouest du site et dispose d'une assiette foncière de 12 841 m².

Le projet de requalification de ce site (vacant partiellement) prévoit l'extension de la Zone économique du Moulin Saint Pierre et l'accueil d'un nouveau bâtiment communautaire. Celui-ci sera mutualisé par les services techniques de la 3CA et le CIAS dans une optique de rationalisation et d'optimisation des coûts de fonctionnement.

Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à engager une convention opérationnelle avec l'EPF en vue de la démolition du bâtiment et de la vente à l'euro symbolique d'une assiette de 8 500 m² destinée à l'accueil d'entreprises et à procéder au découpage parcellaire du site, permettant d'isoler une surface d'environ 4 800 m² qui se destinera à l'accueil d'un bâtiment.

L'Etat a d'ores et déjà octroyé 400 000 € à la 3CA au titre du Fonds Friche 2022. Toutefois, la 3CA pourrait prétendre aux subventions 2024 du Département au titre du PTS. Il est donc proposé de confirmer l'intention de mener ce projet.

Durant 2023, seront menées :

- Les études préalables
- La conception du projet (présentation de l'esquisse en septembre prochain par B. CHANDELIER), complétée du budget prévisionnel et du planning,
- L'obtention des autorisations,
- Le démarrage des opérations de démolition (dernier trimestre)

Le début d'année 2024 sera mobilisé sur la recherche de financements.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Confirme le projet de démolition des abattoirs en vue de développer la zone d'activités et d'accueillir un nouveau bâtiment communautaire
- Déclare l'intention de solliciter les financements mobilisables au titre de l'année 2024

Questions diverses

Intervention de Thierry THIROUX relative à la mise en place des cloches à verre

Monsieur THIROUX fait part de son courrier relatif aux modalités de collecte du verre dans lequel il indique que la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre a laissé le choix à ses communes entre l'installation de cloches à verre et la distribution aux habitants de petites poubelles individuelles.

Concernant la réponse à ce courrier, il s'étonne avoir voté pour la mise en place de cloches à verre mais se rappelle plutôt avoir voté pour la mise en place de cloches à verre dans les communes volontaires et la conservation des poubelles de tri compartimentés dans les autres communes.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre est partie sur des mini-bacs aux verres et Monsieur THIROUX pense que ce système serait idéal pour nos petites communes. Il demande donc un vote à la 3CA dans ce sens.

Monsieur THIROUX indique également avoir annoncé aux agents de déchetteries leur transfert au SIAVED. Suite à cette annonce, un mouvement de grève s'est amorcé. La direction de la 3CA a alors annoncé à ses agents qu'il s'agissait de fausses informations et aujourd'hui, il leur est bien dit qu'ils vont partir.

Monsieur le Président rappelle l'article de la Voix du Nord dans lequel une photo le montre en train de tenir un petit bac qui serait le bac n°3 sur 4 (car un 4^{ème} bac – lié aux bio-déchets – va arriver). Lors de ce Conseil de Communauté, il a bien dit aux conseillers communautaires qu'ils pouvaient choisir de ne pas décroisonner le bac bi-compartmenté, qu'il y aurait des communes-tests pour les cloches à verre et que Citéo subventionnait certains éléments mais pas ces petits bacs. Ainsi, la communauté d'Ostrovent qui, dans un premier temps, avait fait le choix de distribuer ces petits bacs aux habitants, a cessé ce système pour des raisons de sécurité parce qu'avec le vent, les bacs s'envolent, notamment sur les voitures.

Il précise également que, sur les communes de l'Agglo, ce dispositif, décidé il y a trois ans, est temporaire et dans l'attente du décroisonnement complet.

Monsieur THIROUX insiste sur le fait que la 3CA n'a jamais demandé aux communes de faire un choix. Il estime que c'est au conseil municipal, le plus à même de choisir pour ses habitants. Il regrette que la 3CA se renseigne auprès de l'Agglo pour savoir ce qu'ils font, mais que, lorsque l'Agglo fait quelque chose, la 3CA ne la suive plus.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une compétence intercommunale. Le débat de l'Agglo s'est fait il y a trois ans, celui de la 3CA à la veille de solliciter les subventions Citéo pour nos cloches à verre. Il réaffirme n'obliger aucune commune à prendre une cloche à verre et indique que chaque commune n'a pas été consultée car ce n'est pas un choix à la carte et que notre contrat ne prévoit pas ce type de collecte.

Il confirme à Monsieur THIROUX que les poubelles cloisonnées vont rester.

Des communes, comme à Solre le Château ou à Avesnes sur Helpe, ont répondu qu'elles ne voulaient pas de nouvelles poubelles car il y en a déjà beaucoup dans les rues.

Concernant la grève, Monsieur le Président indique ne pas avoir vu de grève naissante et invite Brice AMAND à faire le point sur les réunions qui ont eu lieu. Monsieur AMAND informe le Conseil de Communauté que les enjeux d'un éventuel passage des agents de déchetterie vers le SIAVED ont été évoqués lors du dernier Comité Social Territorial avec beaucoup de sérénité. Quant à la réunion avec les agents le 12 avril matin, il s'avère que certains agents connaissent les transferts de personnel, l'ayant déjà connu lors de la fusion des communautés de communes en 2012. En termes de statuts, de réflexion, l'emploi n'étant pas délocalisable, il n'y a pas forcément d'inquiétude particulière sur le sujet. La 3CA s'est engagée auprès d'eux pour les informer dès que les résultats de l'audit seront connus. Des entretiens individuels vont être menés par Christine VENDEVILLE dans les semaines à venir pour que chaque agent puisse exprimer personnellement son regard vis-à-vis de cette situation et la façon dont il envisage la suite. Le processus suit son cours de façon sereine.

Intervention de Maxime LOUGUET

« Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite ce soir m'exprimer quant à la situation inédite que connaît ma commune depuis ces dernières semaines et pour lesquelles je suis profondément attristé. Comme vous le savez, des élections se dérouleront ce week-end et pour ma part, ce soir fut le dernier conseil communautaire. Originaire de Felleries, agriculteur, mon attachement est presque inné pour notre Région et notre territoire l'Avesnois. L'amour de ma commune a été pour moi la première motivation à donner de mon temps, de ma réflexion et autant d'implication dans la bonne marche de mon village. Mon engagement pour la commune et mon territoire reste profond et sans limites. Elu pour la première fois en 2020 au sein d'un conseil municipal et au sein de notre assemblée communautaire, j'ai essayé de remplir mes fonctions d'élus communautaires de la meilleure façon possible, même si cela n'est pas toujours évident avec le métier d'agriculteur et les horaires des différentes réunions pas toujours adaptés pour les jeunes actifs mais toujours avec une grande conviction : faire du cœur de l'Avesnois un territoire rural, jeune, dynamique et innovant tourné vers l'avenir.

Par ces quelques mots, je souhaite revenir brièvement sur mon action au sein de la Communauté de Communes. La première année, pour un jeune élu, il n'est pas simple de se faire une place, il n'est pas simple de comprendre le fonctionnement de la Communauté de Communes, en tant que telle et surtout pendant la période COVID.

Après une année d'intégration, mon premier combat fut le dossier Flamme / SIAVED car je suis et je reste profondément convaincu qu'il faut aider, soutenir, développer et

accompagner les entreprises qui créent de la richesse, des emplois sur notre territoire et ce, quoi qu'il en coûte.

Le dernier sujet auquel j'éprouve un désaccord, c'est celui de l'érosion et je me suis d'ailleurs abstenu lors du dernier vote pour la bonne et simple raison : « Mesdames, Messieurs les Maires, qui de vous à moi connaît le moindre recoin de sa commune, qui connaît précisément les endroits des coulées de boue, qui connaît le mieux les zones de ruissellement. Mesdames, Messieurs les Maires, c'est vous, c'est nous les élus du terrain, alors je vous demanderais pour le bien des habitants de redescendre sur terre et au lieu de dépenser des sommes astronomiques pour réaliser des études, c'est quand même 400.000 €, il serait plus judicieux, à mon regard, de verser ce montant aux petites et moyennes communes pour réaliser des travaux simples de curage de fossés et de plantation de haies.

Enfin, cela reste mon avis, et malheureusement, je ne serai plus là pour le défendre, j'ai toujours apprécié vous rencontrer, échanger et surtout dialoguer avec parfois certains désaccords et vous vous êtes opposés à moi, mais cette confrontation, je l'ai toujours prise comme un intérêt que vous m'accordiez et que vous accordiez à mes prises de décision. Toujours le respect est resté le même et la confiance, la sincérité que nous avons acquises les uns envers les autres a été bénéfique pour moi. Je tiens ici ce jour, à vous confirmer mon attachement à mon village et à mon territoire et s'il le faut, à mettre tous les moyens pour que la commune de Felleries continue de rayonner sur le Cœur de l'Avesnois dans les prochaines années. Je tiens donc par ces quelques mots, à tous vous remercier très sincèrement de votre attachement et de votre loyauté envers moi. Chers collègues, à un de ces jours peut-être ».

Monsieur le Président remercie Maxime LOUGUET et confirme qu'il continuera le débat avec lui et qu'il continuera d'essayer de le persuader que l'étude contre l'érosion est une bonne chose et que la 3CA soutient économiquement toutes les entreprises qui s'installent. Il ne manquera pas de le tenir au courant vu l'engagement dont il fait preuve.

Intervention de Sébastien SEGUIN

Monsieur SEGUIN souhaiterait revenir sur le rassemblement de ce matin contre la fermeture d'ENEDIS à Avesnes sur Helpe. Il tient à remercier les élus qui étaient présents à leurs côtés. Il rappelle que l'Etat a bien compris que le territoire était carencé sur beaucoup de sujets, que le service public était important sur notre territoire. Avec le PACTE SAT, l'Etat, la Région et le Département sont bien à nos côtés et depuis quelques années et ENEDIS bafoue toutes ces règles aujourd'hui. ENEDIS a décidé de se rassembler sur Maubeuge, dans un premier temps pour des raisons financières, les locaux leur coûtant trop chers. Or, la commune d'Avesnes sur Helpe leur a proposé d'intégrer les nouveaux services techniques gracieusement pour pouvoir bénéficier d'un délai d'intervention très rapide. Il rappelle également que, pour une habitation en feu, les pompiers ne peuvent intervenir qu'après fermeture de l'électricité par ENEDIS, ce qui signifie qu'on laisse brûler s'il n'y a pas d'intervenants ENEDIS. Il va demander une table ronde avec la Sous-Préfecture et ENEDIS car ENEDIS a décidé d'abandonner une partie de notre territoire. Il

souhaiterait qu'un courrier, dont les membres du Conseil de Communauté, seraient cosignataires, soit rédigé dans ce sens.

Monsieur le Président remercie Sébastien SEGUIN.

Intervention relative aux Etoiles Nordistes Christian CASTEL

Monsieur le Président appelle à ses côtés Monsieur CASTEL et tient le discours suivant :

« Cher Christian,

Un petit mot pour te féliciter aux noms de toutes et tous pour ta nomination aux Etoiles nordistes de la Voix du Nord. C'est une belle et grande récompense pour le travail effectué ici et ailleurs avec les équipes de la 3CA que je veux saluer aujourd'hui,

Toute ton œuvre a un sens et tous les qualificatifs t'iront à merveille...

Je ne rappelle pas, cher Christian que tu es un médecin libéral, médecin des pompiers et que tu te découvres une carrière hospitalière un peu sur le tard ; passionné de sport, tu pilotes des avions, tu as un sens artistique indéniable, tu chantes Brel, Dalida, Michel Berger et le piano devient désormais ton meilleur ami.

Ta carrière médiatique de Vice-Président au cœur de l'Avesnois débute par un papier dans l'Observateur, puis tu es salué copieusement dans la Voix du Nord, le magazine l'Express t'accorde un long article... puis le magazine femmes actuelles s'intéresse à toi et enfin, la consécration arrive avec une demi-page dans le journal Le Monde.

La radio Canal FM, France Bleue puis les télévisions s'intéressent à ce docteur et ses confrères courageux qui ne doivent pas être tout à fait comme les autres ; tout d'abord TF1, France Télévision et BFM TV t'accordent des reportages saluant un travail engagé, persévérant et profondément humain.

Tu as un indéniable esprit d'équipe, un important sens de l'amitié. Ta discrétion et ton humilité forcent le respect et il n'y aura pas assez ce soir d'applaudissements pour saluer ton engagement profondément humaniste.

Bravo. »

Christian CASTEL précise que si on lui a accordé beaucoup de considération, en réalité, c'est plutôt on nous a accordé, c'est-à-dire que c'est une histoire d'équipe, en l'occurrence de trois équipes :

- celle des équipes de médecins qui travaillent au cabinet de l'Hôpital d'Avesnes (Xavier, Bénédicte, Anaïs),
- l'équipe de l'hôpital d'Avesnes : le Directeur Monsieur GUNST et ses équipes très compétentes, qui les accueillent et les agents de sécurité qui les protègent,
- la troisième équipe, c'est la Communauté de Communes (permanence téléphonique, supervise Doctolib,

Quant au magazine Femmes actuelles, il s'est surtout intéressée à Bénédicte.

Il est fier d'avoir représenté le territoire car comme dit Sébastien SEGUIN, l'Avesnois est une terre de talents, donc représenter une terre de talents, c'est exceptionnel. Non seulement nommé, mais également lauréat et reçu au nom de l'équipe au siège de la Voix du Nord où le trophée a été remis par Florence DELSINNE, chef d'édition Sambre-Avesnois.

Il remercie donc La Voix du Nord, les journalistes de Sambre-Avesnois, les électeurs. Il appelle ensuite Anaïs DELECOURT, Bénédicte MOREAU, Xavier PANTOU, Serge GUNST sans qui rien de tout cela n'aurait été possible, afin de leur remettre « une étoile ».

A titre personnel, il précise que, comme le dit Sébastien SEGUIN, il faut se souvenir d'où l'on vient et que, s'il n'avait accepté de faire partie de sa liste aux dernières élections municipales, il n'en serait pas là. Il remercie tout le monde.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.